

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 avril 2013

L'an deux mil treize, le onze avril, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de MERLEVEZ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Fortuné LE CALVÉ, le Maire.

Date de convocation : 3 avril 2013

PRÉSENTS : LE CALVÉ F., PARÉ M., CORLAY J. M., LE GOFF Cl., LE LEVÉ Ph., LE LEUCH J.L., LE BLIMEAU D., GAUTIER Y., LE CORRE M.H., BOULAIS Ch., LE SAUSSE M., CORLAY I., LE BORGNE E., JUSTOM Ph., LE BOSSER Br., LE SERREC Ph., TIBULLE L., LE PADELLEC P.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Claude JAFFRE a donné pouvoir à Philippe LE LEVE
Marie-Aimée LE HUEC a donné pouvoir à Jean-Michel CORLAY
Nathalie LE LABOUSSE a donné pouvoir à Christine BOULAIS

Marie-France PONGERARD, absente.

Isabelle CORLAY a été élue secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté.

TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES :

Conformément à la circulaire préfectorale, il est procédé au tirage au sort de six personnes à partir de la liste électorale qui constitue le stade préparatoire de la procédure de désignation des Jurés d'Assises.
Le tirage au sort a donné les résultats suivants :

- BOUGIE Hélène, épouse MONTAGNER 4, route du Linès
- CARMINATI Jean-Pierre 18, rue du Cerf
- LIBESSART Jean-Paul 22, rue des Alouettes
- KERGAL Marie-Françoise, épouse LEMASSON 5, Mané er Hoët
- FLOGNY Raymond 7, route du Lesténo
- LE GLÉOUR Anne épouse, MANACH 3, bis rue du Pont-Lorois

D-11AVRIL2013-1

VOTE DES TAUX 2013

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés vote les taux d'imposition 2013 identiques à ceux de 2012 :

taxe d'habitation : 19,05 %.

taxe foncière (bâti) : 19,20 %

foncier non bâti : 51,05%.

CFE (cotisation foncière des entreprises) : 18,50%.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, vote les taux ci-dessus présentés.

D-11AVRIL2013-2

CONVENTION ÉCOLE PRIVÉE

Sur proposition de la commission des finances, le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés vote, conformément au contrat d'association passé avec l'école privée Notre Dame de Joie, les participations financières pour l'année civile 2013 comme suit qui se limitent aux seuls élèves domiciliés sur la commune de Merlevenez :

- Elèves de maternelle : 700,21 €
- Elèves d'élémentaire : 305,40 €

D-11AVRIL2013-3

MULTI-ACCUEIL « les abeilles » à RIANTEC

M. le Maire rappelle la décision du conseil municipal du 25 août 2011 donnant son accord à la responsable du projet de la construction et de la gestion privée d'un multi-accueil pour l'achat d'une place avec les réserves suivantes :

- Les créneaux horaires de cette place seront réservés aux enfants domiciliés à Merlevenez
- La responsable du projet devra s'y engager par écrit.

M. le Maire a rencontré à nouveau la responsable qui est confrontée à une augmentation du devis initial compte-tenu des nouvelles exigences de la CAF (caisse d'allocations familiales). Par conséquent, la participation demandée à l'origine qui était de 7 520€/an avec une aide de la CAF de 3 895€, sera désormais de 10 282€/an avec une aide de la CAF de 4 176 €.

Le conseil municipal, considérant que ce centre multi-accueil répond à un besoin, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, maintient l'achat d'une place avec les réserves ci-dessus énoncées et accepte le prix demandé.

Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat avec le multi-accueil de Riantec.

D-11AVRIL2013-4

BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2013

Mme PARÉ, adjointe aux finances, présente le budget primitif commune 2013 qui s'équilibre comme suit :

-section de fonctionnement : 2 488 928,46 €

-section d'investissement 2 603 795,98 €.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, adopte le budget primitif assainissement 2013 tel que présenté.

M. le Maire souligne que la section d'investissement comprend 2 programmes importants :

1. Les travaux d'aménagement de la rue du Pont-Glaz et du chemin des Prés de Locohin avec effacement des réseaux pour 415 810€ ht (et 63 000€ de subvention du Conseil Général).
2. La construction des vestiaires de l'ESM (football) pour un montant de 335 000€ ht avec 2 subventions attendues (40 000€ du Conseil Général et 10 000€ de la fédération français de football).

D-11AVRIL2013-5

BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2012

Mme PARÉ, adjointe aux finances, présente le budget primitif commune 2012 qui s'équilibre comme suit :

Section d'exploitation : 425 552,11 €

Section d'investissement : 401 189,75 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, adopte le budget primitif assainissement 2012 tel que présenté.

D-11AVRIL2013-6

BUDGET PRIMITIF ANNEXE 2013 « Lotissement Fontaine Maria »

M. le Maire rappelle le projet d'un lotissement communal dont les accès se feront par les rues Fontaine Maria et Anne de Bretagne. Conformément aux règles de la comptabilité publique, un budget annexe doit être créé.

Mme PARÉ, adjointe aux finances, présente le budget primitif annexe 2013, « lotissement Fontaine Maria » qui s'équilibre comme suit :

Section d'exploitation : 577 000 €

Section d'investissement : 0 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide de la création d'un budget primitif annexe 2013 « lotissement Fontaine Maria » et l'adopte tel que présenté.

D-11AVRIL2013-7

AVENANTS

M. le Maire présente le procès-verbal de la commission d'ouverture des plis qui a examiné les 2 avenants suivants :

1)-Extension du réseau d'assainissement collectif secteur Fontaine Maria :

L'entreprise MAHE, titulaire du MAPA (marché avec procédure adaptée) a dû recourir à utiliser un brise roche hydraulique (BRH) pour poser la canalisation eaux usées (4 920 € ht)

Marché initial 49 513,90

Avenant n°1 4 920,00

Total.....54 433,90€ ht

2)-Elaboration du schéma directeur d'assainissement pluvial :

Cette étude a été confiée au cabinet ARTELIA qui a réalisé 8,9km de levé topographique supplémentaire à 450€/km, soit $8,9 \times 450 \text{€} = 4 005 \text{€ ht}$.

Marché initial 18 600

Avenant n°1 4 005

Total22 605€ ht

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés accepte les 2 avenants ci-dessus exposés et autorise M. le Maire à les signer.

D-11AVRIL2013-8
CONSULTATIONS

Nouvelle station d'assainissement

La station de lagunage de Merlevenez a fait l'objet d'une visite de contrôle par la police de l'eau (services préfectoraux) en date du 24 août 2012. Les conclusions de ce rapport de visite précisent que la commune doit engager dans les meilleurs délais, les études de renouvellement de la station d'épuration.

Préalablement, M. le Maire propose de s'entourer d'un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la consultation d'une maîtrise d'œuvre, compte-tenu de l'importance du projet et de la technicité demandée. L'AMO retenu sera chargé d'établir toutes les pièces nécessaires à la consultation d'une maîtrise d'œuvre et de les analyser.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés autorise M. le Marie à lancer les consultations suivantes :

1. Pour choisir une AMO
2. Puis, pour retenir un bureau d'études à qui sera confiée la maîtrise d'œuvre.

Fortuné LE CALVÉ	Martine PARÉ	Jean-Michel CORLAY
Philippe LE LEVÉ	Claude LE GOFF	Jean-Luc LE LEUCH
Didier LE BLIMEAU	Yves GAUTIER	Monika PLAILLY
		Démission le 28 septembre 2009
Claude JAFFRÉ	Marie-Hélène LE CORRE	Christine BOULAIS
A donné pouvoir à Philippe LE LEVÉ		
Michel LE SAUSSE	Marie-France PONGÉRARD	Isabelle CORLAY
	Absente	
Etienne LE BORGNE	Bruno LE BOSSER	Philippe JUSTOM
Philippe LE SERREC	Nathalie LE LABOUSSE	Lionel TIBULLE
	A donné pouvoir à Christine BOULAIS	
Patrice LE PADELLEC	Marie-Aimée LE HUEC	
	A donné pouvoir à Jean-Michel CORLAY	

